

Édition 2025

OBSERVATOIRE DE L'ACTION CLIMATIQUE



Edito

Un an après la publication de son premier rapport, l'Observatoire de l'action climatique du Grand Reims confirme toute sa pertinence. Cet outil d'évaluation exigeant, transparent et au service de l'intérêt des habitants, nous permet aujourd'hui de mesurer avec lucidité et responsabilité les progrès réalisés, mais aussi le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Les résultats de ce deuxième rapport sont porteurs d'espoir. Ils montrent que nos efforts collectifs produisent des effets concrets : amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité, développement des énergies renouvelables, une dynamique de montée en puissance de l'offre des mobilités douces, prise de conscience des habitants face au changement climatique. Ces avancées sont le fruit de l'engagement de toutes et tous : citoyens, élus, services de nos collectivités, partenaires institutionnels, acteurs économiques et associatifs. Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des membres de l'Observatoire pour leur rigueur et leur expertise précieuse.

Mais ces résultats nous rappellent aussi que rien n'est acquis. Le dérèglement climatique continue de frapper, parfois durement. Nos concitoyens attendent des réponses concrètes et ambitieuses. Dans les mobilités, l'énergie, l'alimentation, la gestion des ressources ou l'adaptation de nos infrastructures, la transformation engagée se poursuit. Sa cohérence est assurée par le diagnostic de vulnérabilité du territoire établi en 2025 et prochainement complété par une stratégie, formalisée, d'adaptation et de résilience face au changement climatique.

Et ce défi, nous ne le relèverons pas seuls. C'est ensemble que nous construirons un territoire plus résilient. Le Grand Reims dispose des ressources, de l'énergie et la volonté nécessaires pour y parvenir. Transformer cette crise en une opportunité, c'est repenser notre territoire et nos modes de vie afin de préparer un avenir serein pour les générations à venir.

Arnaud ROBINET
Président de la communauté urbaine
du Grand Reims, Maire de Reims

Préambule

Le conseil de développement de la communauté urbaine du Grand Reims a travaillé de septembre 2021 à octobre 2022 sur le PCAET du Grand Reims.

Dans le document retraçant son avis, le conseil de développement a émis un certain nombre de recommandations, dont la troisième concerne la création d'un Observatoire de l'action climatique afin de « se donner les moyens d'apprécier concrètement les trajectoires d'évolution ; pas sur la base de la situation actuelle mais en fonction des objectifs à atteindre et en intégrant la totalité des impacts locaux et globaux ».

Cette recommandation a été suivie par la présidence du Grand Reims et l'Observatoire de l'action climatique du Grand Reims, piloté par l'Agence d'urbanisme, a été créé. Il comprend en son sein un collège citoyen dont les membres du conseil de développement sont partie prenante.

C'est au cours de l'année 2023 et au début de l'année 2024 que des indicateurs ont été identifiés comme étant pertinents pour suivre les actions de la Communauté urbaine en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et qu'un baromètre a été créé afin d'impliquer autant que faire se peut les habitants et habitantes du Grand Reims.

Le présent rapport est le deuxième, ses données montrent une première évolution des différents indicateurs.

**Conseil de développement
du Grand Reims**



Sommaire

La stratégie bas carbone du Grand Reims	5
L'Observatoire de l'action climatique	5
Une traduction opérationnelle en 16 ambitions	6
Pour en savoir plus	7
Bilan Air	8
Indicateurs Mobilité et transport	10
• Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables aménagés	
• Nombre de places de stationnement à vélo fermé sécurisé	
• Part des habitations situées à moins de 500 mètres d'un transport en commun	
• Concentration de dioxyde d'azote NO ₂ dans l'air	
• Fréquentation du réseau de transport en commun	
• Fréquentation des trains TER	
• Pratique du vélo	
Indicateurs Urbanisme et énergie	12
• Performance énergétique des logements	
• Nombre de logements rénovés	
• Nombre d'équivalent logements raccordés à un réseau de chaleur	
• Taux d'énergie renouvelable dans le mix énergétique	
• Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers vers de l'urbanisation	
• Surface désimperméabilisée et capacité de stockage de l'eau	
Indicateurs Environnement et santé	14
• Emissions de gaz à effet de serre	
• Population exposée à une mauvaise qualité de l'air	
• Qualité de l'eau potable	
• Nombre d'hospitalisations en pneumologie pour asthme	
• Mortalité dans la Marne imputable à la chaleur	
• Sensibilisation au changement climatique	
Résultats du baromètre	16
Avis des collègues	22

Contexte

La stratégie bas carbone du Grand Reims

La stratégie bas carbone du Grand Reims constitue une pièce essentielle du projet de territoire du Grand Reims. Elle correspond à la contribution du territoire à la lutte contre le changement climatique et à l'indépendance énergétique de la France, et s'inscrit dans le cadre réglementaire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Mais la stratégie bas carbone contribue aussi et surtout à l'amélioration immédiate de la qualité de vie et de la santé des habitants du Grand Reims par l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre les îlots de chaleur urbains qui se forment en période de canicule (en végétalisant par exemple), par une meilleure prise en compte du cycle de l'eau et des ressources disponibles, par la protection de la biodiversité dans un contexte de changement climatique, par des services et infrastructures de mobilité plus développés et plus sûrs, ou encore par des logements mieux isolés.

L'Observatoire de l'action climatique

Dans le cadre de ce Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et sur proposition du conseil de développement, la communauté urbaine du Grand Reims a souhaité se doter d'un outil d'observation et de pilotage à la fois stratégique et opérationnel, à travers le lancement d'un Observatoire de l'action climatique dont l'animation a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims (AUDRR). À travers le suivi de 18 indicateurs proposés par un collège citoyen et présentés dans ce rapport, l'Observatoire assure une évaluation annuelle d'actions significatives menées sur le territoire, pour analyser leurs impacts locaux et globaux. Ce rapport synthétique sur l'action climatique sera rédigé chaque année, soumis à l'analyse des collèges constituant l'Observatoire et mis à disposition du public.



Une traduction opérationnelle

en 16 ambitions

La stratégie bas carbone du Grand Reims se décline de manière opérationnelle à travers 16 ambitions. L'objectif est simple : la somme des ambitions doit permettre d'atteindre les objectifs quantifiés énoncés dans la stratégie. Les 16 ambitions sont les suivantes :



MOBILITÉS ET URBANISME

1. Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements sur le Grand Reims à 7 % en 2030 contre 3 % en 2021.
2. Augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements sur le Grand Reims à 13 % en 2030 contre 9 % en 2021.
3. Augmenter la part de véhicules faibles émissions (électriques, hybrides rechargeables, bioéthanol, biodiesel, GNV, hydrogène).
4. Augmenter la part modale de la marche à pied dans les déplacements à 38 % en 2030 contre 37 % en 2021.
5. Augmenter la part modale voiture passager dans les déplacements à 12 % en 2030 contre 10 % en 2021 et réduire la part modale voiture solo dans les déplacements à 30 % en 2030 contre 40 % en 2021.



BÂTIMENTS PERFORMANTS ET HABITAT

6. Atteindre 1 935 rénovations performantes de logements en moyenne annuelle (gains énergétiques a minima de 35 % par rénovation) sur la période 2022-2030
7. Supprimer le chauffage au fioul de tous logements d'ici 2030 contre 8 000 en 2018, en privilégiant les modes de chauffage bas carbone (pompes à chaleur électriques, pompes à chaleur hybrides, réseau de chaleur urbain, chauffage bois, radiateurs électriques haute performance)
8. Diminuer le nombre de logements chauffés au gaz à 59 000 en 2030 contre 69 000 en 2018 en privilégiant les modes de chauffage bas carbone (pompes à chaleur électriques, pompes à chaleur hybrides, réseau de chaleur urbain, chauffage bois, radiateurs électriques haute performance)
9. Diminuer les émissions de particules fines liées au chauffage au bois résidentiel de 50 % en 2030 par rapport à 2019 par le renouvellement des cheminées ouvertes et des appareils installés avant 2002

10. Diminuer la consommation de fioul dans le secteur tertiaire de 40 % en 2030 par rapport à 2019
11. Diminuer la consommation de gaz dans le secteur tertiaire de 40 % en 2030 par rapport à 2019



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, SERVICES ET ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

12. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel de 40 % en 2030 par rapport à 2019 intégrant la suppression de la consommation du charbon
13. Diminuer la quantité de déchets issus du service public de gestion des déchets du Grand Reims de 11 % entre 2019 et 2030



AGRICULTURE ET ALIMENTATION

14. Augmenter la séquestration carbone par les sols et la biomasse de 4 % entre 2019 et 2030
15. Augmenter le taux de couverture des besoins alimentaires du territoire



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

16. Augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire de 50 % entre 2019 et 2030

[Obtenir des informations complémentaires](#)



Pour en savoir plus

[Consulter la stratégie bas carbone du Grand Reims](#)



Pour réaliser ces 16 ambitions, 80 actions ont été validées dans la stratégie bas carbone. Elles peuvent être portées par plusieurs directions de la Communauté urbaine ou de la ville de Reims ou bien des partenaires externes, acteurs du territoire. Pour en assurer le suivi, 200 indicateurs sont renseignés chaque année. Ce travail de suivi est aussi valorisé dans le cadre de notre Contrat d'objectif territorial avec l'Ademe, qui reprend ces indicateurs parmi de nombreux autres. Le contrat d'objectif avec l'Ademe permet une évaluation indépendante sur une grille utilisée par de nombreux territoires.

Les 80 actions sont détaillées dans le document de la stratégie bas carbone. Il est consultable et téléchargeable sur le site du Grand Reims et l'avancement des actions y est aussi renseigné au fur et à mesure des réalisations.

[Consulter l'observatoire climat air énergie ATMO Grand Est](#)



ATMO Grand Est alimente annuellement l'observatoire climat air énergie en Grand Est, avec le soutien de l'Ademe, de la Région et de l'Etat. Les émissions de gaz à effet de serre, de polluants de l'air et les consommations et productions d'énergie du territoire sont publiées pour l'année N-2. Ces données constituent l'inventaire officiel et donnent un panorama complet des sources d'émissions et de leur évolution annuelle sur chaque territoire du Grand Est.

[Consulter les bilans annuels de qualité de l'air Grand Est](#)



Conformément à sa mission réglementaire, ATMO Grand Est assure la surveillance de la qualité de l'air sur la région. Plusieurs polluants sont réglementés dans l'air dont des composés gazeux comme le dioxyde d'azote (NO₂) ou des composés particuliers comme les PM₁₀ (particules inférieures à 10 µm) ou PM_{2.5} (particules inférieures à 2.5 µm) et font l'objet d'un bilan annuel publié l'année N-1.

Enfin le volet adaptation au changement climatique qui est abordé dans la stratégie bas carbone va s'étoffer avec un diagnostic plus poussé des vulnérabilités du territoire face au changement climatique et devrait aboutir ensuite à de nouvelles actions spécifiques aux risques identifiés.

Bilan Air

Objectifs atteints pour le Plan Air

La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 inclut, dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'obligation de rédiger un volet spécifique air dénommé le Plan d'actions pour la qualité de l'air (PAQA) ou Plan Air. Afin de préserver la qualité de l'air atmosphérique, le plan air définit des objectifs biennaux et des actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire. La pollution chronique a des effets à longs termes sur la santé et l'environnement.

Ainsi, 41 actions sur les 80 que compte la Stratégie Bas Carbone du Grand Reims, valant PCAET, constituent notre Plan Air.

Le Grand Reims procède à une évaluation de ces objectifs de réduction d'émission sur les polluants réglementaire, soit les oxydes d'azote (Nox), les particules fines inférieures à 2.5 micromètres (PM_{2,5}), le dioxyde de soufre (SO₂), l'ammoniac (NH₃) et les composés organiques volatils non méthanique (COVNM).

Le premier Bilan Air est établi en 2025 (PCAET engagé à compter du 1er janvier 2023) afin de prendre en compte les publications d'Atmo Grand Est de 2025 avec les données d'émission des polluants de l'année 2023.

Les objectifs de ce premier bilan biennal de réduction des émissions de ces 5 polluants sont atteints. A noter qu'en cas de non atteinte de nos cibles, selon le Code de l'environnement, le Plan Air aurait dû être révisé dans un délai de 18 mois.

Un bilan complet du Plan Air est disponible depuis le site grandreims.fr





Mobilité & transport



372 km

(En 2023 : 360 km)

C'est le **NOMBRE DE KILOMÈTRES D'ITINÉRAIRES CYCLABLES AMÉNAGÉS** (pistes, bandes, voies vertes, couloirs de bus) au niveau de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Une part importante de ces aménagements concernent la ville de Reims qui compte 247 km d'aménagements. Au cours de l'année 2024, ce sont ainsi 12 kilomètres d'itinéraires supplémentaires qui ont été aménagés, dont 4 kilomètres à Reims et 8 kilomètres dans une autre commune.

Sources : Géo vélo (décembre 2024) et Ville de Reims



310

(En 2024 : 310)

C'est le **NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT À VÉLO FERMÉ SÉCURISÉ** au sein de la Communauté Urbaine du Grand Reims. La grande majorité de ces places se trouve à Reims, avec 190 places libres d'accès en gare SNCF de Reims Centre et 48 places portées par la collectivité (nécessité de s'inscrire). Sur les 72 places qui se trouvent en dehors de Reims, la majorité sont disponibles en gare de Champagne-Ardenne TGV à Bezannes.

Sources : Grand Reims, Gares & connexions





89,4 %

(En 2024 : 85,7%)

Le développement de mobilités moins émettrices de gaz à effet de serre s'appuie notamment sur la capacité des habitants à se déplacer en transport en commun. Actuellement, sur le Grand Reims, **89,4 % DES HABITATIONS SONT SITUÉES À MOINS DE 500 MÈTRES D'UN TRANSPORT EN COMMUN** (ligne de bus ou de tram, TER). L'offre de mobilité a ainsi progressé récemment, essentiellement en dehors de Reims où la part de logements proches d'un transport en commun est passée de 58,2% en 2024 à 69,1% actuellement, sous l'effet du déploiement de 7 lignes Express reliant centre-ville de Reims aux communes périurbaines. À Reims, dans un espace urbain beaucoup plus dense, 99,9% des logements se trouvent à moins de 500 mètres d'un transport en commun.

Sources : Fichiers fonciers 2024, Grand Reims Mobilités, Calcul AUDRR



19 805 000

(En 2023 : 20282000)

C'est le nombre de **TITRES DE TRANSPORT VALIDÉS** en 2024 dans le réseau Grand Reims Mobilités, soit un volume globalement comparable à celui observé en 2023. L'augmentation de la part modale des transports en commun dans les déplacements des habitants est une solution pour atténuer les nuisances liées à la pollution atmosphérique.

Source : Grand Reims Mobilités



7 845 000

(En 2022 : 6630000)

En 2023, les voyageurs ont réalisé **PLUS DE 7,8 MILLIONS DE TRAJETS EN TER** qui desservent les 16 gares et haltes du Grand Reims. Cette évolution à la hausse par rapport à 2022 (+18% dans le Grand Reims) est une dynamique constatée à l'échelle nationale sur toutes les lignes du quotidien. Elle est liée en particulier à la fin progressive de l'« effet COVID » qui avait massivement réduit l'utilisation des trains en 2020-2021, mais également à la hausse des prix du carburant qui a induit une hausse de fréquentation des TER.

Plus localement, le cadencement des lignes TER en 2019 a depuis des effets positifs sur la fréquentation des lignes quotidiennes.

Source : Open Data SNCF 2023



23 µg/m³

(En 2023 : 27 µg/m³)

Le **DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) EST UN POLLUANT DANS L'AIR** émis notamment par la circulation des véhicules thermiques. Ce polluant a un impact direct sur notre santé et constitue ainsi un enjeu local d'importance. En 2024, les concentrations moyennes annuelles de NO₂ dans l'air enregistrées au niveau de la station de mesure Paul Doumer à Reims sont de 23 µg/m³, alors qu'elles étaient de 27 µg/m³ en 2023. Cette station, implantée en janvier 2013, est directement sous influence du trafic routier et enregistre les niveaux de concentrations les plus élevés de l'agglomération. Si ces concentrations respectent la valeur limite actuelle établie au sein de l'Union Européenne (40 µg/m³), elle dépasse néanmoins la valeur limite pour 2030 (20 µg/m³) prévue dans la prochaine directive en phase de transposition ainsi que la valeur recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé, fixée à 10 µg/m³. Cela dit, la qualité de l'air mesurée par la station Paul Doumer est en constante amélioration, les concentrations en 2019 y étaient de 41 µg/m³.

[En savoir plus sur les mesures aux stations](#)



Source : Atmo Grand Est, Invent'Air V2025



34 275

(En 2023 : 25400)

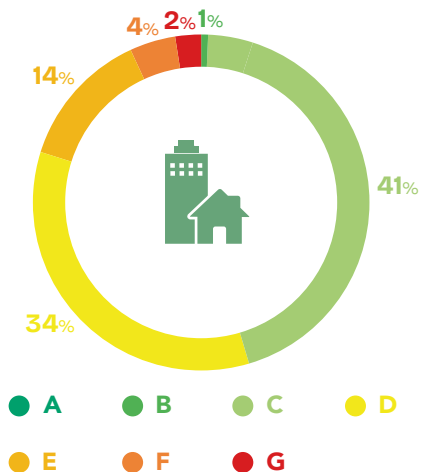
Afin de suivre les évolutions de la pratique du vélo sur le territoire, la Communauté Urbaine du Grand Reims procède à des campagnes de comptage annuelles. En 2024, **LA FRÉQUENTATION DU CENTRE-VILLE DE REIMS S'ÉLÈVE À 34 275 VÉLOS PAR SEMAINE ET À 5 700 SUR LA COULÉE VERTE**. Ces mesures ne sont pas comparables avec celles réalisées l'année précédente, pour plusieurs raisons techniques (travaux d'aménagement, destruction du pont Charles de Gaulle, pannes de certaines boucles de comptage...), mais elles témoignent d'une bonne dynamique de la pratique cycliste dans l'agglomération. L'installation progressive de boucles de mesure pérennes permettra de réaliser des mesures comparables dans le temps.

Source : Comptages Grand Reims



Urbanisme & énergie

RÉPARTITION DES LOGEMENTS DIAGNOSTIQUÉS SELON LA CLASSE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



Le **LOGEMENT** est le premier secteur en matière de consommation d'énergie. Afin de diminuer cette consommation et son empreinte sur l'environnement, une priorité est de rénover de très nombreux logements.

20,2 % (En 2023 : 23,8%)

Sur les 24 416 logements (parcs public et privé) qui ont bénéficié d'un **DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE** (DPE) en 2024, environ un sur cinq est classé en E, F ou G (20,2%). La part de logements peu ou très peu performants semble ainsi reculer : elle était de 23,8% en 2023).

Progressivement interdits à la location puis à la vente, ces logements, insuffisamment performants, nécessitent des travaux de rénovation.

Sources : ADEME - traitement AUDRR



598

(En 2023 : 1 235)

En 2024, le **NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT BÉNÉFICIÉS D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE** dans le Grand Reims est de 598. Dans le détail, 382 ont été réalisées par les bailleurs sociaux, 129 rénovations concernent les maisons individuelles et 90 des logements en copropriété. La baisse constatée entre 2023 (1 235 rénovations) et 2024 s'explique notamment par la minoration des aides accordées aux bailleurs sociaux et donc de leurs engagements en matière de rénovation énergétique. Le Grand Reims ambitionne une dynamique de 1 935 logements rénovés par an. Une rénovation énergétique est considérée comme performante si elle permet de baisser la consommation d'énergie du logement de 35%.

Source : Direction de la politique de la ville et du logement - CUGR



23 343

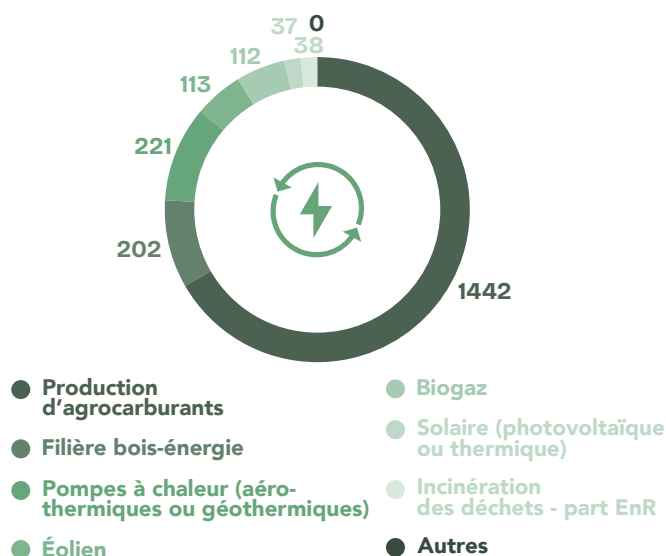
(En 2024 : 23 343)

C'est le nombre de **LOGEMENTS RACCORDÉS À UN RÉSEAU DE CHALEUR** sur notre territoire, intégralement sur la ville de Reims. Un réseau de chaleur permet de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, en mobilisant des gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...).

Comme en 2024, le réseau de chaleur de Croix Rouge / Châtillons reste le plus important avec 20 000 « équivalents-logements » raccordés, tandis que celui d'Orgeval permet de chauffer 1 580 logements, et celui de Saint-Remi 1 763 logements. Des consultations sont en cours pour la création d'un nouveau réseau de chaleur dans le quartier Europe et le centre-ville de Reims. Au total, 21,9% des logements rémois sont ainsi raccordés à un réseau de chaleur.

Source : Gestionnaires de réseaux

ORIGINE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITE (EN GWH)

**23,3 %**

(En 2022 : 21,2%)

Dans le Grand Reims, **2 174 GIGAWATTS HEURE (GWH) D'ÉNERGIE RENOUVELABLE** ont été produits au cours de l'année 2023, qui représentent l'équivalent de 23,3% de l'ensemble de l'énergie consommée localement soit 9 324 GWh. La quantité d'énergie renouvelable produite a ainsi progressé de 117 GWh entre 2022 et 2023, portée notamment par la production de biogaz (+52 GWh). La production d'agrocarburant représente en 2023 la majorité de l'énergie renouvelable avec 1 442 GWh. Pour la collectivité, l'objectif est d'augmenter la production d'énergie renouvelable, issues notamment de l'énergie solaire, de la méthanisation et de la filière bois-énergie, pour atteindre 41% de la production en 2030.

Source : Atmo Grand Est, Invent'Air V2025

**128 ha**

Sur notre territoire, réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers reste un enjeu majeur dans la transition écologique. D'après les données d'occupation du sol de la Région Grand Est, **917 HECTARES D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ONT ÉTÉ CONSOMMÉS** au cours de la période 2011-2021 sur le territoire du Grand Reims. Pour la collectivité, l'objectif inscrit dans le projet de schéma de cohérence territoriale qui a été arrêté le 27 mars 2025, est de diviser par deux la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers pour la période 2021-2031, soit une consommation de 449 hectares.

Au cours des quatre premières années de cette nouvelle période, de début 2021 à fin 2024, **128 HECTARES D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ONT ÉTÉ CONSOMMÉS** en extension de l'enveloppe urbaine, soit 28,5% de l'objectif global. La consommation foncière a été particulièrement faible en 2024 (16,6 ha), en conséquence de la forte accalmie dans le secteur de la production immobilière.

Source : OCS Grand Est, traitements CUGR

**28 714 m²**(En 2023 : 8 101 m²)

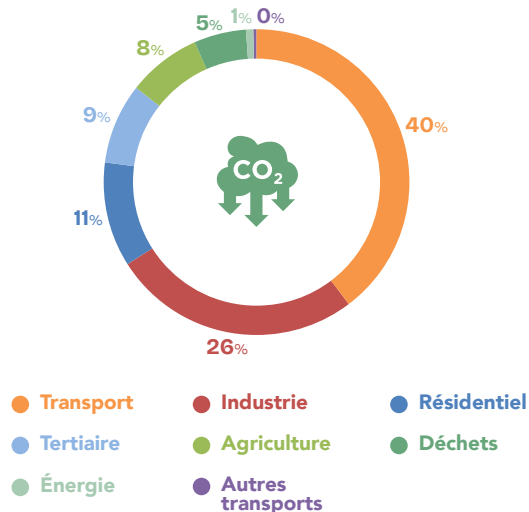
C'est la **SURFACE DÉSIMPERMÉABILISÉE** (équivalent à 2,8 hectares) dans le Grand Reims en 2024. La désimpermeabilisation concourt à l'adaptation au changement climatique par la réduction du risque inondation, la préservation des ressources naturelles (eau et sol), la fraîcheur générée par l'évapotranspiration et la réintroduction de la nature en ville. L'objectif de la collectivité est de désimpermeabiliser 200 hectares d'ici 2026 à compter de 2022. Les principaux projets réalisés en 2024 concernent l'aménagement de la Voie des Sacres à Reims (4,6 ha), ainsi que les traversées de Montchenot (5,5 ha) et Sept-Saulx (4,1 ha).

L'adaptation au changement climatique passe également par la gestion des eaux pluviales au plus près de là où elles tombent et la végétalisation des espaces publics. Ainsi, en 2024, la déconnexion des eaux pluviales du réseau s'est faite sur 77 045 m² de surface (contre 37 255 m² en 2023) et 11 479 m² ont été végétalisés (1 249 m² en 2023).

Source : Direction eau et assainissement - CUGR

Environnement & santé

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ



[Accéder aux données d'émissions par secteur](#)



1,75 million (En 2022 : 1,82 million)

La réduction des **ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE** est un objectif majeur pour atténuer les effets du changement climatique. En 2023, **1,75 MILLION DE TONNES DE GAZ À EFFET DE SERRE** (t eq CO₂) ont été émises à travers les activités réalisées sur le territoire du Grand Reims. Les émissions ont ainsi baissé entre 2022 et 2023, notamment dans le secteur de l'industrie (-9,1%) mais également dans le résidentiel (-5,8%). Seules les émissions générées par le transport routier restent stables, elles représentent 40% de l'ensemble des émissions en 2023. Cette évolution à la baisse, que l'on constate également au niveau national, est ainsi alignée avec les objectifs de la collectivité qui souhaite réduire les émissions de GES sur le territoire de 22% d'ici 2030. En 2023, elles ont d'ores-et-déjà baissé de 17,3%.

Source : Atmo Grand Est, inventaire V2025

ZOOM SUR LE TRANSPORT

50%
véhicules légers

32%
poids lourds

15%
véhicules utilitaires légers

3%
autres



0 habitant (En 2023 : 0 habitant)

La qualité de l'air contribue à un cadre de vie respectueux de la santé des habitants. En 2024, **AUCUN HABITANT DU GRAND REIMS N'EST EXPOSÉ À DES CONCENTRATIONS MOYENNES QUI DÉPASSENT LES VALEURS LIMITES ACTUELLES**, si l'on considère les concentrations enregistrées en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀). C'est comme en 2023, et donc mieux qu'en 2019, où une centaine d'habitants étaient exposés à des concentrations en NO₂ supérieures aux valeurs limites. Cela dit, les concentrations dans le Grand Reims restent supérieures aux valeurs limites pour 2030 prévue dans la prochaine directive et aux valeurs guide de l'OMS. En effet, par rapport à ces références, une part plus ou moins importante de la population intercommunale est exposée à des concentrations trop élevées, en particulier sur les particules fines.

Source : Atmo Grand Est, inventaire V2025

	Valeur limite actuelle	Projet de valeur limite 2030	Valeur guide OMS
Dioxyde d'azote (NO ₂)	0 hab.	300 hab.	184 900 hab.
Particules fines PM _{2,5}	0 hab.	300 hab.	297 100 hab.
Particules PM ₁₀	0 hab.	<100 hab.	7 000 hab.





13

(En 2023 : 43)

C'est le nombre de communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour lesquelles l'**EAU POTABLE NE PRÉSENTE AUCUNE PROBLÉMATIQUE QUALITÉ**, en 2024. Ces 13 communes regroupent 9 360 habitants, soit 3,2% de la population communautaire. L'évolution à la baisse du nombre de communes sans problématique entre 2023 et 2024 est liée à la présence, dans certaines communes, d'un nouveau métabolite de pesticide pour lequel a été appliqué un principe de précaution. Après expertise de l'ANSES, ce métabolite présente aucun risque pour la santé et ne sera plus pris en compte dorénavant. Le nombre de commune pour lesquelles l'eau potable ne présente aucune problématique qualité devrait ainsi remonter à la hausse à partir de 2025.

En complément de cette approche stricte sur la qualité de nos ressources, notons que 34 communes (représentant plus de 13 700 habitants) sont classées en qualité B par l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans lesquelles l'eau est de « bonne qualité » et peut être consommée par tous. Enfin, 81 communes (pour 267 000 habitants) sont classées en qualité C, où l'eau présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages.

Pour rappel, 22 aires d'alimentation de captages, couvrant 31% de la surface de la collectivité (48 457 ha), permettent de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

[En savoir plus sur les questions liées à l'eau](#)



Source : Direction eau et assainissement - CUGR



144

(En 2022 : 161)

La qualité de l'air extérieure est un enjeu important sur le Grand Reims. Elle a un impact sur la santé humaine, comme par exemple le **DÉVELOPPEMENT DE L'ASTHME** chez les enfants. En 2023, **144 HOSPITALISATIONS POUR ASTHME CHEZ LES ENFANTS** de moins de 18 ans ont été enregistrées, soit 17 de moins qu'en 2022. Ce sont ainsi 2,4 cas pour 1000 enfants vivant dans le Grand Reims. Cette évolution positive peut traduire la baisse des concentrations des polluants atmosphériques évoqué dans ce rapport, bien qu'elle dépend également d'autres facteurs (pollens, pluviométrie, etc.).

Source : Agence Régionale de Santé Grand Est



2,5 %

(En 2023 : 2,4%)

Le changement climatique expose de plus en plus les populations à des **ÉPISODES DE FORTES CHALEURS**, qui peuvent avoir des effets sanitaires délétères, pouvant aller jusqu'au décès. Ainsi, au cours de l'été 2024, on considère que **2,5% DES DÉCÈS** survenus dans le département de la Marne sont attribuables à la chaleur. Cette proportion est relativement comparable à l'été précédent (2,4% en 2023) car, bien qu'il n'y ait pas eu de canicule en 2024, l'été a été pluvieux et l'humidité est un facteur aggravant. En comparaison, cette proportion s'élève à 3,3% dans la région Grand Est.

Source : Santé publique France



Mener des campagnes de sensibilisation au changement climatique permet d'encourager les comportements écoresponsables, de renforcer les solidarités et l'action collective ou encore de mieux préparer les populations à s'adapter. Sur le territoire du Grand Reims, les initiatives sont nombreuses et émanent d'une multiplicité d'acteurs, mais elles sont difficiles à quantifier. Par exemple, en 2024, 953 jeunes collégiens ont bénéficié d'une sensibilisation aux enjeux climatiques à travers un escape Game animé par un volontaire en service civique au Grand Reims. En février, une conférence interactive « Pitch Climat » a rassemblé une quarantaine de personnes dans le cadre du programme Passeport pour Demain qui propose chaque année un rendez-vous en lien avec le changement climatique. Par ailleurs, des citoyens bénévoles animent des Fresques du Climat et des Ateliers 2 tonnes et plusieurs associations proposent régulièrement des événements. Les établissements d'enseignements supérieurs ont également intégré ces sujets dans leur programmes, organisé des conférences et certains ont formé des étudiants à devenir animateur sur ces sujets. A l'Université de Reims Champagne-Ardenne, plus de 3 000 étudiants en 2ème année ont ainsi suivis des enseignements relatifs au changement climatique au cours de l'année 2024/2025. A Neoma Business School, l'ensemble des étudiants en première année suivent un cours qui traite du changement climatique et des limites planétaires. Quant aux entreprises, elles organisent des sessions de sensibilisation pour leurs personnels à travers leurs démarches de RSE. C'est notamment le cas des entreprises membres de l'association des Dirigeants Responsables Marne.

[En savoir plus sur les ateliers éco-citoyens gratuits proposés par le Grand Reims](#)

Sources : Grand Reims



Baromètre de l'action climatique

du 15 avril au 31 mai 2025

Du 15 avril au 31 mai 2025, la communauté urbaine du Grand Reims a interrogé, comme en 2024, les habitants du territoire pour mesurer leur sensibilité au changement climatique, et mieux comprendre leurs préoccupations et attentes en la matière. Les résultats ci-dessous représentent ainsi la position des **917 habitants du Grand Reims qui ont accepté de répondre au questionnaire**, le même que l'année dernière. Les personnes qui ont participé à cette enquête ne constituent pas un échantillon tout à fait représentatif de l'ensemble de la population. Il ne s'agit pas non plus d'un panel identique d'une année sur l'autre. Par conséquent, les résultats présentés dans ce rapport sont uniquement à considérer comme le ressenti, les opinions, des répondants et non de la population dans son ensemble.



94,9%

(En 2024 : 96,2%)

des habitants du Grand Reims estiment que le **CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ŒUVRE EST CAUSÉ EN GRANDE PARTIE PAR L'ACTION HUMAINE**

Cet avis est plus répandu :



97,1%

chez les **15-29 ans**

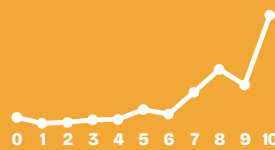


96,9%

chez les **femmes**

8,3 /10

sur une échelle de 0 à 10
(En 2024 : 8,4)



C'est la note moyenne obtenue lorsque l'on demande aux habitants du Grand Reims s'il se **SENTENT CONCERNÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

La préoccupation évolue :



8,7

chez les **15-29 ans**
(En 2024 : 7,7)

7,3 /10

sur une échelle de 0 à 10
(En 2024 : 7,5)



C'est la note moyenne obtenue quand on s'intéresse aux **EFFETS RESENTIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE** dans la vie quotidienne des habitants.

En prennent le plus la mesure :



7,5

les **personnes seules avec enfants**

En ressentent moins les effets :



6,5

les **75 ans ou plus**

(À noter que cette enquête a eu lieu avant les épisodes de canicule de juin et juillet 2025)

7,8 /10

sur une échelle de 0 à 10
(En 2024 : 8)



C'est le **NIVEAU DE « CRAINTE » DES HABITANTS DU GRAND REIMS QUANT À LEUR AVENIR**, leur santé et celle de leurs proches, du fait des conséquences du changement climatique.



8,2 à 8,8

Pour les **ménages (couple ou non) avec un/des enfant(s)**



8,2

Pour les **femmes**

vs



7,4

Pour les **hommes**



C'est la note moyenne obtenue quant au **SENTIMENT D'AVOIR SUFFISAMMENT D'INFORMATION** au sujet du changement climatiques.

Ils estiment plus que les autres être suffisamment informés :



Les **plus de 45 ans**



C'est le **NIVEAU DE CONNAISSANCE MOYEN DES HABITANTS DU GRAND REIMS DE LA STRATÉGIE BAS CARBONE**, plan qui vise à réduire les émissions du territoire et l'adapter au changement climatique.

Ce document est moins connu par les plus jeunes :



3,1

chez les **15-29 ans**



92%

(En 2024 : 92,5%)

des personnes ayant répondu à l'enquête affirmant avoir **MODIFIÉ LEURS HABITUDES, POUR CONSOMMER MOINS ET/OU MIEUX.**

Les femmes et les familles où vit au moins un enfant ont le plus modifié leurs habitudes :



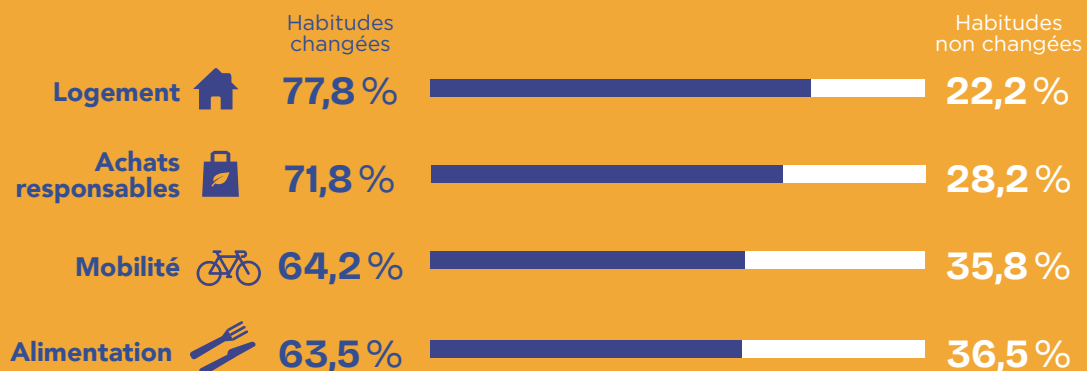
95,3%

Pour les **femmes**



87,3%

Pour les **hommes**



Les changements de comportement les plus importants concernent les **HABITUDES LIÉES AU LOGEMENT** (isolation, énergies renouvelables, chauffage sans excès, éco-gestes, etc.) puisque 77,8% des répondants (même proportion qu'en 2024) indiquent avoir pris de nouvelles habitudes, ainsi que les **ACHATS RESPONSABLES** (matériel d'occasion, reconditionné, faire appel à la réparation, achat français, réduire ses achats, ne pas acheter, etc.) avec une proportion de 71,8%, en léger recul par rapport aux premières observations (76%).

Par ailleurs, deux tiers des participants (64,2%) ont fait évoluer leurs habitudes en matière **MOBILITÉ** (covoiturage, substitution de certains trajets en train, arrêt de l'avion, voiture électrique, transport en commun, vélo, marche, etc.) et 63,5% d'entre eux ont modifié leurs **CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES** (moins de viande, plus d'achats locaux ou bio, moins de produits transformés, limitation des emballages, autoproduction, etc.). Les habitants ayant répondu cette année ont donc fait évoluer leurs habitudes dans les mêmes proportions que les répondants de 2024, sans que l'on puisse toutefois apprécier l'intensité de ces changements, du simple éco-geste à une modification radicale de mode de vie.



86,4%

(En 2024 : 87,3%)

des personnes ayant répondu à l'enquête identifient **AU MOINS UN FREIN QUI LES EMPÊCHENT DE CHANGER LEURS HABITUDES DE PASSER À L'ACTE.**

Deux freins principaux sont identifiés par les habitants :

Le **manque d'infrastructures de transport**



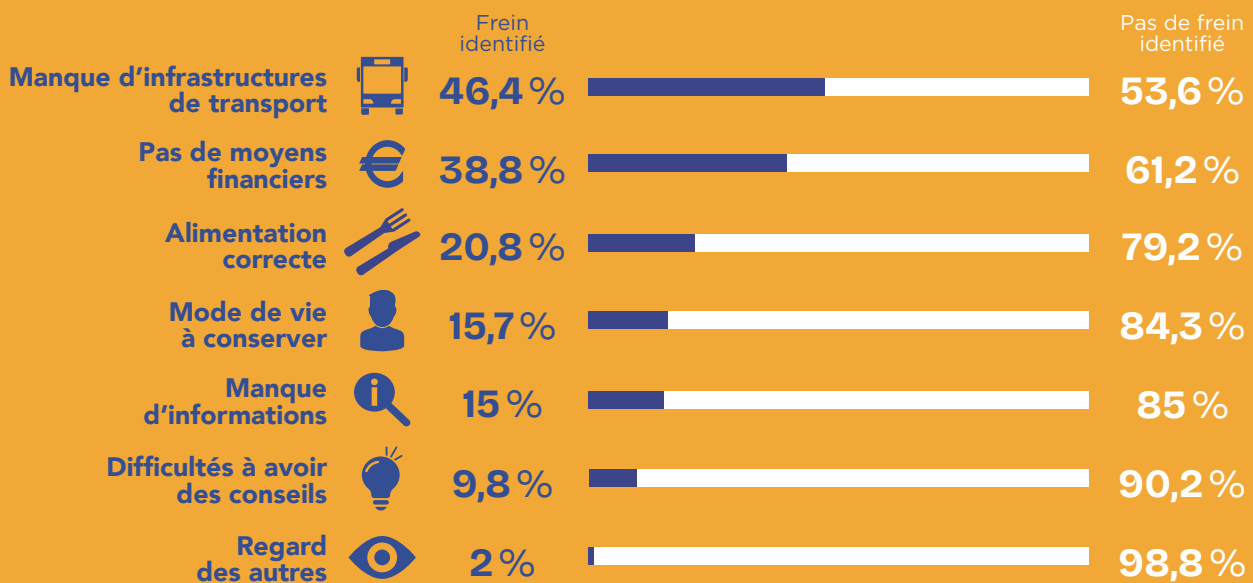
47,4%

Les **moyens financiers**



38,8%

- Le **manque d'infrastructures adaptées en matière de transport** est le frein le plus souvent cité par les répondants (46,4%). Contrairement à l'édition 2024, cette situation est davantage mise en avant par les personnes qui vivent à Reims : 47,4% contre 43,8% pour ceux qui vivent dans une autre commune du Grand Reims, probablement sous l'effet d'importants travaux en cours dans la ville-centre. Et naturellement aussi par les populations les plus actives : 53,4% des personnes âgées de 30 à 44 ans estiment que cela représente un frein à l'évolution de leurs pratiques.
- L'autre principal frein mis en exergue par les répondants à l'enquête concerne les **moyens financiers** (38,8%). C'est particulièrement le cas pour les populations les plus jeunes, notamment celles en étude ou en formation (63,6%). Un constat déjà observé en 2024.



Outre ces deux freins identifiés, les résultats des deux enquêtes (2024 et 2025) indiquent néanmoins que la majorité des répondants semblent disposer à (encore) faire évoluer les comportements pour prendre en compte les effets du changement climatique.

7,4/10



sur une échelle de 0 à 10
(En 2024 : 7,7)



C'est la note moyenne obtenue lorsque l'on demande aux habitants du Grand Reims s'il aimeraient **ALLER PLUS LOIN EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ OU DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**.

Les plus prompts à poursuivre leurs efforts :



8,2

chez les moins de **30 ans**
(En 2024 : 7,1)

6,3/10



sur une échelle de 0 à 10
(En 2024 : 6,4)



C'est la note moyenne obtenue lorsque l'on demande aux habitants du Grand Reims s'il pensent que **LEURS ACTIONS INDIVIDUELLES PEUVENT AVOIR UN RÉEL IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**.

Les plus optimistes à ce sujet sont :



6,9

chez les **étudiants et les personnes en formation**



6,6

Pour les **femmes**

vs



5,9

Pour les **hommes**

Une enquête réalisée par l'ADEME révèle un paradoxe : **les Français se disent très préoccupés par le changement climatique**, mais leur **mobilisation individuelle diminue**. Plus d'un sur deux déclare avoir déjà subi ses conséquences, et près de huit sur dix s'attendent à en ressentir les effets dans la prochaine décennie. Cependant, une **forme de lassitude vis-à-vis des écogestes** se manifeste avec des pratiques individuelles en recul. En parallèle, les attentes envers **les pouvoirs publics** se renforcent. Les Français plébiscitent des **mesures politiques ambitieuses**, par exemple pour le développement des énergies renouvelables ou encore la rénovation des logements. Le rapport signale également que la majorité des Français (70%) estiment que les dérèglements climatiques ne sont pas des phénomènes naturels. Les résultats de cette enquête résonnent très largement avec ceux du baromètre du Grand Reims.

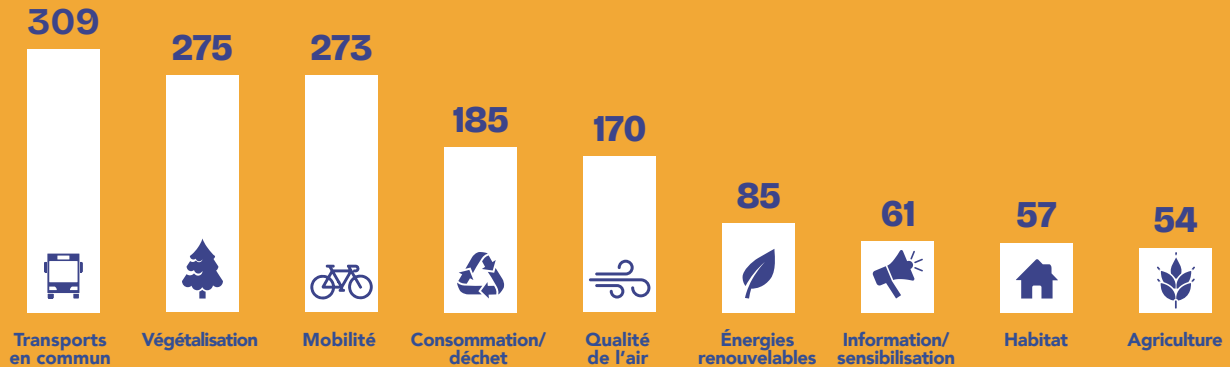
[En savoir plus sur l'enquête de l'Ademe](#)



Question ouverte

POUVEZ-VOUS CITER TROIS ACTIONS POUR LESQUELLES VOUS TROUVEZ IMPORTANT QUE LE GRAND REIMS S'ENGAGE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET QUI FAVORISERAIENT VOTRE BIEN-ÊTRE ?

A cette question, **689 personnes** (soit 75% des répondants à l'enquête) ont apporté une réponse.



TRANSPORTS EN COMMUN
(309 occurrences)

Comme en 2024, les sujets relatifs aux transports en commun sont les plus évoqués par les participants. Une revendication majeure concerne la réduction de leur coût, voire leur gratuité, au moins certains jours (week-ends notamment). De plus, de nombreux habitants demandent plus de transports en commun, que ce soit en termes d'amplitude horaire (en soirée et le matin) et de fréquence ou au niveau géographique, afin de desservir davantage de communes en dehors de Reims. La fiabilité de ces transports fait également partie des préoccupations des habitants, qui déplorent les retards fréquents des bus. Enfin, ils sont nombreux à demander une meilleure interconnexion du réseau, qui permettrait d'éviter de passer systématiquement par le centre-ville lorsqu'ils vivent dans des quartiers plus excentrés.



VÉGÉTALISATION
(275 occurrences)

Cette catégorie regroupe aussi bien une volonté de désimperméabiliser les sols que de maintenir ou augmenter le nombre d'espaces verts, en particulier en ville. De nombreux habitants souhaitent végétaliser davantage le territoire, mais aussi protéger les espaces existants, pour bénéficier d'îlots de fraîcheur.



MOBILITÉ
(273 occurrences)

En ce qui concerne la mobilité, les préoccupations des Grand Rémois sont centrées autour des vélos, et en particulier de la sécurité pour les cyclistes. De nombreux habitants font part de leurs inquiétudes à ce sujet et demandent la création de « vraies » pistes cyclables plutôt que de bandes cyclables, jugées dangereuses. Certains demandent aussi davantage de zones piétonnes, voire l'interdiction ou la limitation de la circulation en centre-ville. Certaines propositions concernent également la création de parking relais en périphérie de la ville, qui permettraient aux Grand Rémois d'abandonner la voiture au profit des transports en commun lorsqu'ils se rendent en centre-ville.



CONSOMMATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
(185 occurrences)

De nombreux habitants se préoccupent de la question du recyclage et du tri sélectif, mais également de la réduction des déchets. Celle-ci passe par exemple par la réutilisation des objets grâce à des dons ou ventes d'objets d'occasion, plébiscitée par une partie des répondants. D'autres revendications concernent la consommation en circuits courts, notamment en ce qui concerne l'alimentation. Les habitants souhaitent aussi une généralisation d'une alimentation plus durable (biologique, de saison et plus souvent végétarienne), en particulier dans les cantines. Certains se préoccupent également de la consommation d'eau ou de l'éclairage public, souvent jugé excessif.



QUALITÉ DE L'AIR (170 occurrences)

De nombreux Grand Rémois interrogés demandent une limitation de la circulation en centre-ville, qui pourrait passer par une interdiction totale des véhicules motorisés ou par une extension des zones à faibles émissions. Cette préoccupation rejoint celle des transports en commun, qui devraient être améliorés pour pousser les habitants à abandonner leur voiture. L'idée des parkings relais est à nouveau évoquée afin de limiter la pollution atmosphérique en centre-ville. La question des voitures électriques est également évoquée, que ce soit pour la mise en place d'aides à l'achat ou de bornes de recharge électrique pour faciliter leur utilisation.



HABITAT (85 occurrences)

De nombreux répondants évoquent la rénovation énergétique et demande des aides financières pour les particuliers, ainsi qu'une amélioration de l'isolation des bâtiments publics. La question des modes de chauffage est également évoquée et avec elle le choix de sources d'énergie plus respectueuses de l'environnement. Certains Grand Rémois proposent également de privilégier la rénovation de bâtiments existants plutôt que de construire de nouveaux logements.



ÉNERGIES RENOUVELABLES (57 occurrences)

Concernant les énergies renouvelables, le sujet le plus évoqué est l'installation de panneaux photovoltaïque, aussi bien sur les bâtiments publics que par le biais d'aides financières aux particuliers. La plupart des répondants restent vagues quant à la nature des énergies renouvelables qu'ils mentionnent, et seuls quelques-uns évoquent explicitement l'énergie éolienne à encourager.



AGRICULTURE (61 occurrences)

Concernant l'agriculture, on retrouve deux préoccupations principales. Les habitants souhaitent un soutien plus important à l'agriculture biologique et une réduction des pesticides et produits chimiques, ainsi qu'une mise en avant de l'agriculture locale.



INFORMATION & SENSIBILISATION (54 occurrences)

Les Grand Rémois proposent d'informer et sensibiliser la population, et en particulier les plus jeunes. Leurs propositions portent principalement sur les actions individuelles que les habitants peuvent mettre en place, et plus rarement sur la sensibilisation des entreprises et commerces du territoire. Différentes thématiques sont évoquées : consommation, gestion des déchets ou encore préservation de la nature et de la biodiversité.



Avis des collèges

de l'observatoire de l'action climatique

Ce deuxième rapport de l'observatoire de l'action climatique de la communauté urbaine du Grand Reims nous permet d'esquisser des trajectoires. Il permet de voir à la fois l'effet des actions accomplies au cours de l'année écoulée et le chemin qui reste à parcourir.

Le collège de la société civile remercie toutes les équipes du Grand Reims et de l'Agence d'urbanisme qui ont permis la collecte des données et la rédaction de ce rapport. Certains indicateurs vont dans le bon sens, et il y a de quoi s'en féliciter, d'autres en revanche sont plus préoccupants.

En matière de transports par exemple, alors que les ambitions de la communauté urbaine sont d'augmenter la part modale du vélo, les indicateurs révèlent que seuls 12km d'itinéraires cyclables ont été aménagés en un an alors qu'aucune place de stationnement sécurisé pour vélo n'a été créée. Or, si l'on veut que les grands-rémois et les grandes-rémoises laissent leur voiture au garage au profit de leur vélo, il est indispensable que les infrastructures soient adaptées. Le fait que la pratique du vélo augmente va également dans le même sens : il semble bien que la volonté de se déplacer à vélo soit là, ne reste plus qu'à faire en sorte que ces trajets se fassent en toute sécurité pour toutes et tous. Les résultats du baromètre sont cohérents avec cette idée puisque le premier frein identifié par les grands-rémois et les grandes-rémoises pour modifier leurs habitudes en matière de déplacements est le manque d'infrastructures.

Rappelons que le vélo est un moyen de transport décarboné et non polluant, ce qui agit à la fois sur la baisse des gaz à effet de serre et sur la baisse de la pollution de l'air. Car, si l'indicateur d'émission de gaz à effet de serre montre une baisse dont on se réjouit, c'est grâce à l'industrie et au résidentiel. En effet, les émissions générées par le transport routier sont stables. Et la voiture individuelle y occupe une place très importante. Par ailleurs, la pratique du vélo contribue à la santé de ses utilisateurs par la pratique d'une activité physique. Ses bénéfices se mesurent donc pleinement sur l'axe santé-environnement. Dans ce domaine, on note avec satisfaction la diminution des hospitalisations pour asthme de l'enfant de moins de 18 ans. Toutefois, malgré les progrès, le taux d'hospitalisations chez les enfants du Grand Reims reste plus élevé qu'en Grand Est (2,5 pour 1 000 enfants vs 1,9 dans la région) comme le montre le tableau de bord 2024 de l'Observatoire Local de la Santé. La poursuite voire l'amplification des efforts pour améliorer la qualité de l'air est donc de notre point de vue une nécessité.

L'augmentation de l'offre de transports en commun est à saluer mais il faudrait sans doute l'accompagner de mesures complémentaires si l'on veut vraiment réduire le nombre de voitures. Par exemple, on pourrait imaginer des parkings à vélo sécurisés gratuits à chaque arrêt des nouvelles lignes express reliant le centre-ville de Reims aux communes périurbaines, afin de permettre aux habitants et habitantes qui le peuvent d'accéder aux transports en commun grâce à leur vélo.

Enfin, pour que le panorama soit complet, il serait nécessaire d'approfondir les changements de pratique en terme de marche à pieds évoqués dans le baromètre (objectif de 38 % des déplacements en 2030 contre 37 % en 2021).

En matière d'énergie renouvelable, dont la part a légèrement augmenté depuis le premier rapport, il est indiqué que le Grand Reims a pour objectif d'augmenter encore la production, notamment via la filière bois-énergie. Or, l'ADEME alerte depuis l'an dernier sur la tension sur cette ressource dans le Grand Est du fait de la demande croissante pour alimenter les chaufferies collectives et des effets du réchauffement climatique (baisse de la croissance des arbres, augmentation de leur mortalité, etc.).

En conséquence, les flux de bois (delta entre ce qui est produit et ce qui est consommé) pourraient prochainement s'approcher du zéro voire être négatifs. Il nous paraît alors pertinent de souligner ce fait pour orienter nos élus et élues vers d'autres ressources possibles (pailles par exemple).



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

**—REIMS
EXEMPL'R**
LA CHAMPAGNE —

Tél : 03 26 77 78 79
Site web : www.grandreims.fr

**AGENCE
D'URBANISME**
Région
de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

Président de l'AUDRR : Cédric CHEVALIER
Directrice de publication : Amel BENCHERNINE
Rédaction : Stéphane BERNARD
Conception graphique : Léa ROUSSEAU

Place des droits de l'Homme | 51084 REIMS
6 place de la Gare | 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél : 03 26 77 42 80
Courriel : agence-reims@audrr.fr
Site web : www.audrr.fr